

Réunion 2022-90

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal**

17 mai 2022

Salle de conférence de la CSRC, Petit-Rocher

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président, Patrick Mallet, à 18 h 30.

2. Appel nominal

Présents :

Alain Gauvin, Beresford
Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Lévis Roy, DSL
Yvon Frenette, agent d'aménagement

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Jean Louis Arseneau

Appuyé par : Alain Gauvin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun.

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal du 26 avril 2022

Proposé par : Lévis Roy

Appuyé par : Paul Desjardins

QUE le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

Meeting 2022-90

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

May 17, 2022

CRSC Boardroom, Petit-Rocher

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call

Present:

Alain Gauvin, Beresford
Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Lévis Roy, LSD
Yvon Frenette, Development Officer

3. Adoption of the agenda

Moved by: Jean Louis Arseneau

Seconded by: Alain Gauvin

THAT the agenda be approved as presented.

MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

None.

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes of April 26, 2022

Moved by: Lévis Roy

Seconded by: Paul Desjardins

THAT the minutes from the April 26, 2022, meeting is adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun.

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Permis – Demande de la part de la municipalité de Petit Rocher pour la propriété située le long de la rue Laplante Est et la rue du Havre, Petit-Rocher, NID 20855649, Filière 25669

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration portant le numéro *CCRU-90-6.1*. Le Service d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur a reçu une demande d'autorisation provisoire d'un an de la part de la municipalité de Petit-Rocher qui désire installer des conteneurs afin d'y aménager un resto-bar, un site de location de Kayak et de paddle board, un petit centre d'information et une scène de spectacle avec bancs. Les dispositions de zonage stipulent qu'aucun conteneur ne peut être utilisé à des fins de bâtiment ou de construction principale. Donc, la municipalité demande une autorisation provisoire d'un an.

L'administration recommande que le comité autorise pour une période provisoire d'un an soit jusqu'au 16 mai 2023 d'utiliser des conteneurs afin d'y abriter les usages principaux permis à l'intérieur de la zone de commerce récréotouristique de type 3 (CRT-3). Si le 17 mai 2023, la propriété n'a pas été rezoner afin de permettre ces usages, les conteneurs devront être enlevés de cette propriété.

La demande de dérogation a été envoyée dans un rayon de 60 mètres et nous avons reçu une lettre d'un propriétaire. Le comité a pris connaissance de cette dernière. Il n'y avait personne du public de présent à la réunion.

Proposé par : Lévis Roy

Appuyé par : Paul Desjardins

- Attendu que la municipalité de Petit-Rocher a débuté la modification de son arrêté de zonage afin de permettre les conteneurs à titre de bâtiment principal pour y abriter les usages permis à l'intérieur de la zone de commerce récréotouristique de type 3 (CRT-3).
- Attendu que la municipalité de Petit-Rocher est propriétaire du terrain portant le numéro d'identification 20855649.

5.2 Business arising from the minutes

None.

6. Public presentation and committee decisions

6.1 Permit – Request from the municipality of Petit-Rocher for the property located along Laplante Est and du Havre Street, Petit-Rocher, PID 20855649, File 25669

The Development Officer presents the administration report *CCRU-90-6.1*. The Planning Department of the Chaleur Regional Service Commission has received a request for a one-year temporary authorization from the municipality of Petit-Rocher who wants to install containers in order to set-up a resto-bar, a Kayak and paddle board rental site, a small information centre and a show stage with benches. The zoning provisions stipulate that no containers may be used as a main building or structure. Therefore, the municipality is requesting a one-year temporary authorization.

The administration recommends that the committee give a temporary authorization for a period of one year, until May 16, 2023, to use containers to house the main uses permitted within the Type 3 Recreation and Tourist Commercial zone (CRT 3). If on May 17, 2023, the property has not been rezoned to allow these uses, the containers will have to be removed from its property.

This request was sent within a radius of 60 metres and we received one letter from an owner. The committee took note of the letter. There was no one from the public present at the meeting.

Moved by: Lévis Roy

Seconded by: Paul Desjardins

- Whereas the municipality of Petit-Rocher has begun amending its zoning by-law to allow containers as the main building to house the uses permitted within the Type 3 Recreation and Tourist Commercial zone (CRT-3).
- Whereas the municipality of Petit-Rocher owns the land bearing the identification number 20855649.

QUE la demande d'autorisation provisoire d'un an soit jusqu'au 16 mai 2023 soit acceptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE

7. Affaires nouvelles

Aucun.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18 h 35.



Patrick Mallet, Président/Chairman

THAT the request for a one-year temporary authorization, until May 16, 2023, be accepted as presented.

MOTION CARRIED

7. New Business

None.

8. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 6: 35 p.m.